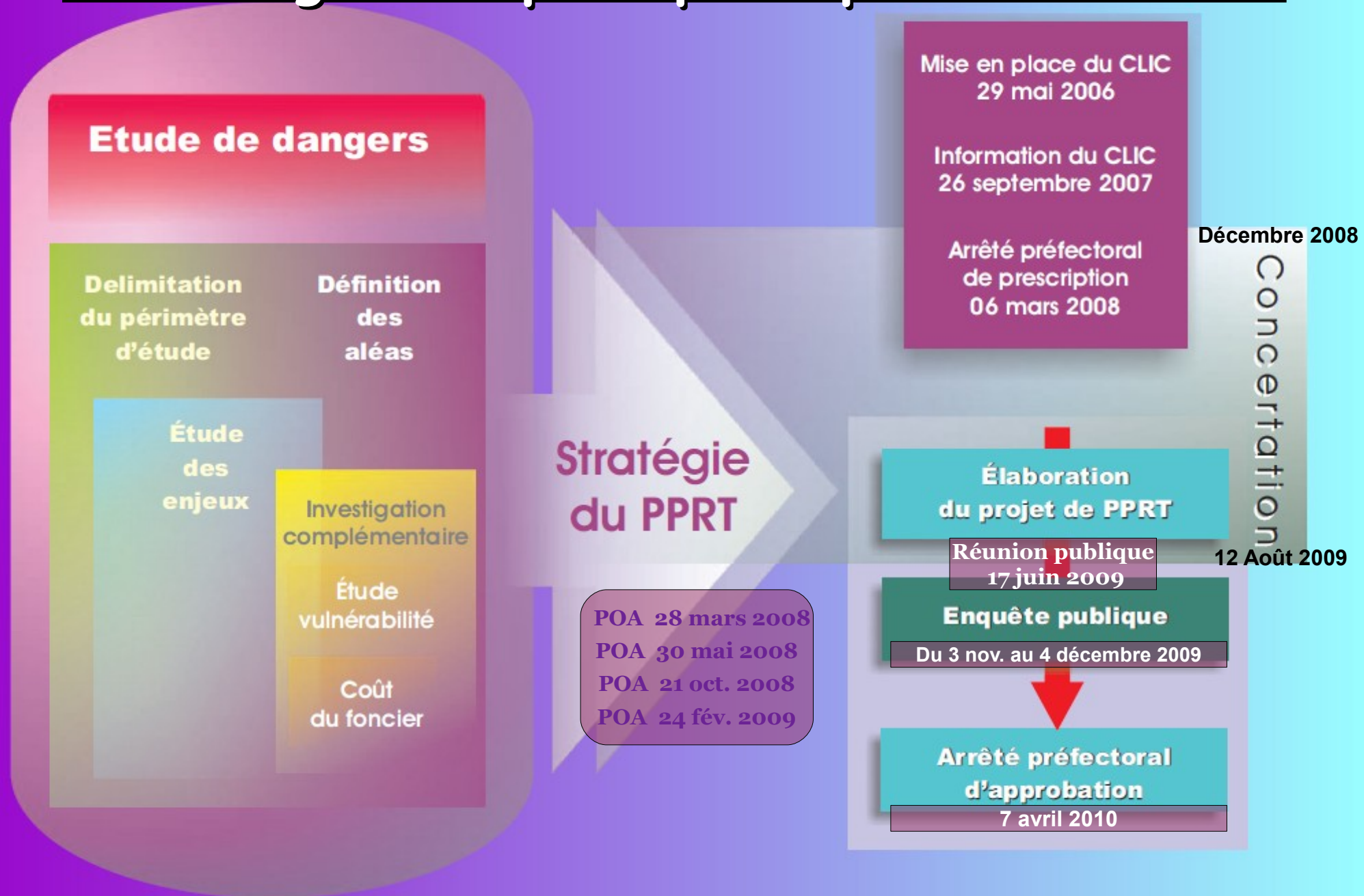


Plan de prévention des risques technologiques

Site de Synthron

CLIC du 21 décembre 2010

Chronologie des principales phases du PPRT





SYNTHRON

...depuis le CLIC du 30 juin 2009

- Enquête publique du 3 novembre au 4 décembre 2009
- Avis favorable du commissaire enquêteur avec une recommandation
- PPR T approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2010
 - ➔ Les communes ont un rôle important à jouer dans sa mise en oeuvre.
Ce document, annexé au PLU, s'impose ainsi à toute personne, publique ou privée.

Le PPRT Synthron approuvé...

↳ Annexion au document d'urbanisme

→ Le PPRT, une fois approuvé par arrêté préfectoral, vaut servitude d'utilité publique.

→ il s'impose aux documents de planification et aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

→ Il est annexé aux plans locaux d'urbanisme par les maires dans un délai de trois mois.

→ À défaut, le préfet y procède d'office dans un délai maximum d'un an à compter de l'approbation.





Prise en compte des prescriptions du PPRT...?

SYNTH

- Des mesures constructives obligatoires pour le bâti existant à mettre en oeuvre dans un délai de 4 ans.
- Des mesures constructives obligatoires pour le bâti futur à mettre en oeuvre sans délai.

P : Prescriptions **R : recommandations**

Résidentiel	Zone : b	Neuf	Existant
	Habitat résidentiel, maison individuelle (Cas de reconstruction après sinistre ou extension) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	R

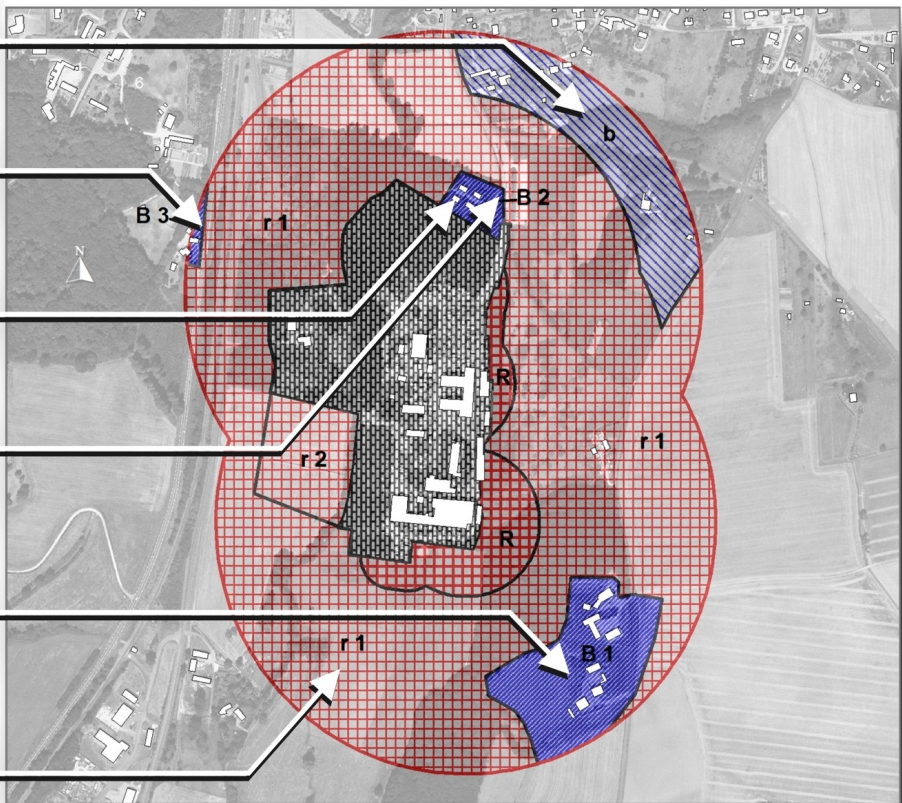
Accueil Boutique Carburant	Zone : B 3	Neuf	Existant
	Non résidentiel (autre qu'hôtel, bureau, enseignement) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	R

Bureaux	Zone : B 2	Neuf	Existant
	Bâti non résidentiel (bureau Synthron...) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	P

Logements « Synthron »	Zone : B 2	Neuf	Existant
	Habitat résidentiel, maison individuelle appartenant à Synthron (Selon cas : bâti existant, reconstruction après sinistre ou extension) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	P

Résidentiel	Zone : B 1	Neuf	Existant
	Habitat résidentiel, maison individuelle (Cas de reconstruction après sinistre ou extension) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	R

Résidentiel	Zone : r 1	Neuf	Existant
	Habitat résidentiel, maison individuelle (cas de la reconstruction après sinistre) Création d'un local de confinement (L.C.)	P	R



9 Synthron

L'élaboration du PPRT

“ Les prescriptions sur les usages à mettre en oeuvre dans les 4 ans ”

P : Prescriptions **R** : Recommandations

P : Routes et infrastructures

- pas de création d'aire de stationnement
- procédure d'interruption du trafic si accident

P : Voie ferrée

- arrêt interdit
- procédure d'interruption du trafic si accident

P : Voie cyclable

- signalisation de danger
- interruption circulation en cas d'accident



R : jardins ouvriers

- mise en place d'une information des usagers des jardins ouvriers

P : Chemin de randonnée

- travaux aménagements du GR interdit
- créer une section d'itinéraire alternatif

R : La Brenne

- signalisation de danger pour les pêcheurs et les promeneurs

Transport de matière dangereuse dans chacune des zones réglementées du PPRT

- P** : pas de stationnement sauf les véhicules desservant Synthron, ceux nécessaires à l'approvisionnement de la station service et à la distribution de combustible des logements à l'intérieur du périmètre du PPRT

- R** : pas de stationnement dans le périmètre du PPI